



Annexe 1

2.B.1 : Direction de la Tranquillité Publique – Service de la Police Municipale :

Evolution de l'organisation

Étonnement : telle fut la réaction de la CGT à la lecture de ce dossier. Étonnement, pour ne pas dire stupéfaction.

Étonnement face à ce que la création d'une brigade canine et de brigades de soirée (qui, soit dit en passant ne sont pas sans évoquer la funeste BAC) dit du tropisme/de la surenchère sécuritaire qui saisit, depuis plusieurs mois déjà, la Ville de Nantes, de l'infléchissement/du glissement de la doctrine d'emploi de la Police Municipale vers un modèle plus interventionniste et répressif, vers une activité qui tend à se centrer davantage sur les opérations de contrôle, la verbalisation et les interpellations, tout cela encouragé par un législateur qui n'a de cesse d'accroître les compétences répressives des policiers municipaux.

Étonnement face à ce qui est qualifié de « *continuum de sécurité* » et qui renvoie pour une bonne part, conformément aux dispositions du Contrat de sécurité intégrée signé en 2021 avec le Ministère de l'Intérieur, au développement des missions conjointes entre les unités de la police nationale et celles de la police municipale, et donc sur une confusion/une imbrication de plus en plus prégnante entre ces deux polices.

Étonnement, et sur ce sujet, stupéfaction, face à l'abondance (il n'y a guère d'autre terme) de postes nouveaux dont a bénéficié et bénéficiera encore la Police municipale sur ce mandat. Fin 2020, c'est ainsi 70 postes que l'on créait. Et là, l'on anticipe sur la création, déjà annoncée par Mme la Maire en octobre 2022, de 50 postes supplémentaires. C'est donc 120 postes qui seront alloués, d'ici 2026, à la Police Municipale. Et l'on ne parle pas ici, car cela sera évoqué à l'occasion du dossier suivant, de l'enrôlement forcé et précipité des ASVP dans une activité relevant traditionnellement de cette même Police Municipale.

Vous n'êtes bien évidemment pas sans ignorer que nous ne sommes en rien opposés, et c'est peu de le dire, à l'embauche de nouveaux fonctionnaires au sein de nos collectivités, à l'élargissement du service public.

Mais, tout de même, cette prolixité à l'endroit de la Police Municipale nous surprend à plus d'un titre.

Elle nous surprend d'abord, en ce que les autres services municipaux qu'ils soient sociaux, éducatifs ou culturels, dont les besoins, vous en conviendrez, ne sont pas moins impérieux, ne jouissent pas, loin s'en faut, des mêmes égards. Chaque demande de création de poste y est ainsi âprement et systématiquement discutée, pour être *in fine*, et dans la grande majorité des cas, rejetée. Et l'on nous annonce déjà, pour la fin du mandat, des arbitrages bien plus draconiens encore.

Cette prolixité exclusive, elle nous surprend ensuite en ce que la Mission Prévention de la Direction de la Tranquillité ne semble pas devoir parallèlement connaître de recrutements massifs (ce qui témoigne d'un certain sens des priorités, ou plus exactement des non-priorités) et en ce qu'il n'a été décidé, en juin 2022, que du déploiement de seulement 6 médiateurs de quartiers supplémentaires, portant leur nombre à 36 (à comparer aux 235 policiers municipaux que l'on nous promet), la médiation n'étant pas assurée directement, en régie, par la Ville, mais par un prestataire désigné ... par marché public.

Elle nous surprend enfin, en ce que nous, militants de la CGT :

- rejetons toute obsession/hystérie sécuritaire ;
- considérons que l'augmentation de la présence policière ne constituera jamais une solution efficace sur le long terme, que l'insécurité est en premier lieu sociale et que la tranquillité publique ne s'acquerra pas à coup de tasers ou de brigades canines, mais à travers la justice sociale, l'égalité réelle et la démocratie citoyenne ;
- estimons qu'à ce titre, le service public, non pas répressif, non pas armé (même d'armes non-létales), mais social, éducatif, culturel, de santé, répondant aux besoins quotidiens, entretenant et améliorant l'espace public, ..., que ce service public là renferme l'essentiel des solutions et qu'il importe en conséquence de le renforcer et de l'étendre grandement.

C'est donc de plus d'agents relevant de ce service public dont notre collectivité a besoin, et non d'un effectif policier accru.

Ce n'est malheureusement pas la voie que vous avez choisi d'emprunter.

Aussi, la CGT émettra un vote contre sur ce dossier.